

Membres nouvellement élus : 5 jours / 35 heures 1750 € / personne

Renouvellement de mandat : 3 jours / 21 heures 1050 € / personne

OBJECTIF(S) OPERATIONNEL(S)

A l'issue de l'action de formation, le ou la participant(e) sera capable de :

- Être un membre actif du CSE et / ou du CSSCT conformément à la réglementation en vigueur

OBJECTIF(S) DE L'ACTION DE FORMATION

Maîtriser les rôles et attributions du CSE et / ou du CSSCT dans le cadre de ses missions santé, sécurité et conditions de travail.

S'approprier les méthodes et outils pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.
Prévention et sécurité au travail.

PUBLIC

Membre du CSE d'entreprise + de 11 salariés et membre CSSCT.

PRÉREQUIS

Personne majeure et francophone.

MOYENS ET OUTILS PÉDAGOGIQUES DE L'ACTION DE FORMATION

Prise en compte des attentes et des besoins identifiés préalablement à l'action de formation.

Alternance d'apports théoriques, d'exercices pratiques et de partages d'expériences.

LIEU DE FORMATION

CCI Campus Moselle – 5, rue Jean-Antoine CHAPTAL 57070 METZ

Cette formation est possible en présentiel ou en distanciel grâce à une connexion avec votre ordinateur ou votre smartphone.

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Inscription via notre bulletin d'inscription : au minimum 15 jours avant le démarrage de la session

Si prise en charge par un OPCO : vous devez en faire la demande à votre OPCO un mois avant le démarrage de la session.

CONTACTS

Téléphone : 03 87 39 46 66

Mail : formationcontinue@moselle.cci.fr

Web : www.cciformation.org

ACCESSIBILITE



Tous nos sites répondent aux conditions d'accessibilité et sont desservis par les réseaux de transport urbain.

Le centre mobilisera les moyens adaptés au handicap avec les structures existantes.

PROGRAMME

État des lieux de son entreprise

Maîtriser les rôles et les missions du CSE/CSSCT

Rôle du CSE en prévention des risques professionnels
Attribution des rôles des membres de la CSSCT
Information et consultation
Maîtriser les règles de fonctionnement du CSE

Fonctionnement du CSE

Réunions obligatoires sur la santé et sécurité au travail
Moyens mis à disposition
Droits d'alerte et recours à l'expertise
Protection des élus

Les obligations et les responsabilités CSSCT

Prévention et responsabilités des différents acteurs

Collaborer avec les acteurs de la santé au travail

Inspecteur du travail, services de santé au travail, CRAMIF/CARSAT, ANACT, INRS

Identifier les risques et améliorer les conditions de travail

Aménagements, personne accidentée ou en situation de handicap
TMS, RPS
Moyens et actions de prévention : grilles d'inspection, enquêtes

Après le présentiel, mise en œuvre en situation de travail

Préparer ses réunions avec les fiches pratiques
Mettre en place un plan d'action adapté à son entreprise
Les enjeux de la rédaction et de la formalisation du règlement intérieur

SUIVI ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Document d'évaluation de satisfaction, test des acquis, attestation de présence, attestation de fin de formation individualisée.

Evaluation des acquis en cours de formation par des outils adaptés et communiqués en début de l'action de formation (exemples : quizz, exercices pratiques, ...)

DATES Site de Metz (autre sur demande)

27, 28 février et 1, 2, 3 mars 2023
17, 18, 19, 20, 21 avril 2023

12, 13, 14, 15, 16 juin 2023
13, 14, 15, 16, 17 novembre 2023

DISPOSITIONS PRATIQUES

Effectif maximum : **8 participants**

POUR ALLER PLUS LOIN

Animer et présider le CSE.

CCI Campus Moselle - 5, rue Jean-Antoine Chaptal 57070 METZ
03 87 39 46 00 - formationcontinue@moselle.cci.fr - www.ccifformation.org
SIRET : 185 722 022 00125 – N° de déclaration d'activité : 41 57 P 000 957